

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle multifonctionnelle et de deux (2) cafés-terrasses pour les Brasseurs RJ situés aux 5579-5583, avenue Christophe-Colomb et 5584, rue De La Roche.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA22 25 0072 du 4 avril 2022, le premier projet de résolution en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (2003-08), afin d'autoriser l'aménagement d'une salle multifonctionnelle et de deux (2) cafés-terrasses pour les Brasseurs RJ situés aux **5579-5583, avenue Christophe-Colomb et 5584, rue De La Roche**.

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce premier projet de résolution sera soumis à une assemblée publique le **mardi 19 avril 2022, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Le Plateau;

QUE ce premier projet de résolution vise à animer le square et de signaler la présence d'un établissement commercial tout en conservant la vision initiale d'un espace vert, ouvert à la population et offrant une percée visuelle vers l'environnement unique de la brasserie.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce premier projet de résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 5 avril 2022

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx